

Service à la clientèle Politique de reprise d'un examen

Cette politique veut inciter le candidat à se préparer le mieux possible en vue d'un examen et veiller à ce qu'il obtienne la reconnaissance qui lui est due.

Le candidat qui échoue à un examen pour la première fois a droit à un examen de reprise.

Le candidat qui échoue son examen de reprise et qui souhaite passer un nouvel examen doit démontrer à la satisfaction de la SOFAD, avoir suivi une formation adéquate lui donnant des chances suffisantes de réussir son examen. Il en sera de même pour tout échec ultérieur à une reprise.

La procédure d'inscription à une reprise est identique à celle d'une première inscription. Tout candidat doit compléter le formulaire d'inscription et de réservation à une session d'examen et les faire parvenir à la SOFAD, accompagnés du paiement des frais applicables. Ces formulaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel.

Màj: 2018-07-17